

# Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88 tél adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23-313  
Lausanne: Saint-Pierre 1 tél (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.—  
3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.— LE NUMÉRO 30 ct. Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt  
Rédacteurs Eugène Matéus (La Chaux-de-Fonds) Octave Heger (Lausanne) Louis Piquet (Genève)

## Billet fribourgeois: L'ASSIETTE AU BEURRE

Rapportant au nom de la Commission d'économie publique, le socialiste **Gérald Ayer**, avait inclus dans les considérations officielles quelques remarques personnelles inspirées par l'idéologie de notre parti. Le problème des écoles secondaires, marqué par de graves lacunes fut présenté au Grand Conseil par un rapporteur parfaitement documenté et capable de proposer des solutions de renouveau valables. Mais voilà, ce député était socialiste. D'où les réactions pueriles d'un député conservateur. Ce personnage ne peut pas admettre que la députation socialiste s'intègre plus étroitement à la vie du Grand Conseil. Le fait qu'un de nos députés occupe le pupitre des rapporteurs au moment où le sacro-saint Département de l'instruction publique est en cause ne peut pas être accepté par **M. Bruno Fasel**, qui souffre sans doute de réactions de nature allergique. Il semble que notre présence, en plus

grand nombre, provoque chez ce dernier une inexplicable colère, quasi de la rage. Malgré la distance politique nous séparant de **M. Fasel**, nous compatissons bien fort à son étrange mal.

Par 64 voix, **M<sup>e</sup> Georges Sciboz** fut élu au Tribunal cantonal. Le candidat présenté par le groupe socialiste avait obtenu 47 voix, résultat très méritoire en soi, surtout si l'on se souvient des appréciations malveillantes dont on avait gratifié cette candidature.

L'élection d'un juge cantonal a, par contre, démontré à quel point les vieilles habitudes sont encore solidement implantées. On a du mal de lâcher l'assiette au beurre. Pourtant, le président du Parti conservateur avait déclaré que ses députés soutiendraient volontiers une candidature socialiste.

Nous ne mettons pas en doute la

sincérité de cette offre. Mais elle ne résista pas à la poussée des appétits voraces qui se manifestent inmanquablement dans le camp conservateur quand il y a une place à repouvoir.

La justification de la volte-face conservatrice était mince, mais pénible. Les objections faites à la candidature **Siegwart** relevaient de la mauvaise foi ou de la mauvaise conscience. Nous ne voulons pas reprendre notre argumentation quant à la nécessité de « dépolitiser » la justice fribourgeoise, notamment le Tribunal cantonal. Personne du reste, n'a réfuté ce point de vue.

Forts de l'appui des deux groupes satellites agraires et chrétiens-sociaux indépendants, les conservateurs se sont, une fois de plus, précipités sur l'assiette au beurre. Il y a là un si vieux réflexe que nous n'en sommes qu'à moitié gênés.

JEAN RIESEN.

## Conseil national: Toujours les subventions

Le Conseil national a poursuivi, mercredi, son débat sur les subventions. Un message du Conseil fédéral daté du 17 janvier propose — en se fondant sur les recommandations de la Commission Stocker — des réductions d'environ 55 millions de francs. Le Conseil des Etats, qui a examiné le projet, a ramené la somme à 36 millions.

Comme le relève, au nom des libéraux, **M. Déonna (GE)**, il est difficile de définir la subvention. Celle qui est accordée à la protection civile, par exemple, est une dépense ordinaire, absolument indispensable. Dans d'autres domaines, elle est un instrument de péréquation financière entre les cantons. Mais, souvent, hélas! elle est un « oreiller de paresse » qui favorise le statu quo au lieu de stimuler la croissance. Un effort de compression doit donc être possible. Pour **M. Vincent (PdT, GE)**, il faut réhabiliter les subventions, qui sont des dépenses ordinaires comme les autres rubriques du budget. Le vrai problème est ailleurs — il faut réduire les dépenses inutiles (les dépenses militaires notamment) et augmenter les impôts frappant les gros revenus et les grosses fortunes.

Deux députés grisons, **MM. Brosi** et **Cadruvi**, ont souligné l'importance des subventions fédérales pour les cantons économiquement faibles. **M. Giannela (CS, TI)** a critiqué avant tout la suppression de certains subsides versés à l'assurance maladie. Un autre Tessinois, **M. Masoni (rad.)**, a insisté sur la nécessité de renforcer la péréquation intercantonale.

Au nom du groupe agrarien, **M. Braendli** vote l'entrée en matière, mais il estime que certaines subventions que le gouvernement voudrait biffer doivent être rétablies.

### Voix socialistes

**H. Leuenberger (soc., BE)** montre que la somme économisée par les réductions est peu importante, comparée, par exemple, à ce qu'aurait rapporté le maintien de l'impôt sur les coupons. Il ne faut pas réduire les subventions nécessaires pour les tâches sociales, mais chercher à accroître les recettes. D'ailleurs, **H. Leuenberger** croit savoir que nos finances vont beaucoup mieux qu'on le dit. L'évolution des derniers mois montre que le rapport **Stocker** est dépassé. Dernier orateur, **H. Dübly (soc., BE)** prend la défense des chemins de fer privés, particulièrement visés par le rapport, alors que, dit-il, ils font déjà un énorme effort de rationalisation.

### La parole est à M. Bonvin

Le conseiller fédéral **Bonvin**, chef du Département des finances, relève, dans sa réponse, que le gouvernement a donné suite à un mandat des Chambres en proposant ces réductions. Il ne faut pas se perdre dans le détail: une analyse générale du régime des subventions s'impose périodiquement, surtout lorsqu'une crise financière menace. Les efforts antérieurs de compression des dépenses ont été modestes, il est vrai. Mais, avant la guerre, les subventions ne représentaient pas, comme maintenant, un quart du budget. Et, depuis quelques années, les dépenses croissent plus vite que les recettes: c'est le fait qui importe, beaucoup plus que la situation à un moment donné. La détérioration est nette, le rapport **Jöhr** l'a montré. Pour 1967, les rentrées fiscales s'annoncent bonnes, mais l'équilibre ne sera possible que par un

effort de discipline du côté des dépenses.

Gouverner, c'est prévoir, ajoute **M. Bonvin**. Nous devons donc maintenant réduire les dépenses, et bientôt augmenter les impôts en prévision du nouveau régime financier (1974). Le projet du Conseil fédéral est équilibré et c'est parce que le Conseil des Etats l'a modifié qu'il pèse maintenant, un peu unilatéralement, sur les prestations sociales. Du reste, l'opération actuelle n'est qu'une première étape, et la Commission Keller (Commission **Stocker II**) va analyser toutes les dépenses de la Confédération.

L'entrée en matière n'est pas combattue et l'on passe à l'examen des dix-huit lois et arrêtés qu'il faut modifier pour réduire les subventions.

Les deux premiers textes sont votés dans la version de la commission: ils concernent les subventions pour les défrichements et les mensurations cadastrales.

### Les subventions ferroviaires

En relevée, le Conseil national a poursuivi son débat sur les subventions. On a discuté d'abord de l'aide aux chemins de fer privés. L'indemnité pour les prestations de ces chemins de fer en faveur de l'économie générale doit-elle être de 25 ou de 33% des amortissements annuels? En outre une aide globale à tous les chemins de fer se justifie-t-elle? Ne serait-il pas préférable de ne subventionner que ceux qui sont régulièrement déficitaires? Après intervention de **M. Bonvin**, qui a plaidé vainement pour une réduction de la subvention, le taux de 33% a été maintenu par 104 voix contre 23.

On a passé au « rapprochement tarifaire ». Les entreprises de transport des régions géographiquement défavorisées touchent une subvention pour que leurs tarifs ne s'écartent pas trop de ceux des CFF. Avec la Commission **Stocker**, le Conseil fédéral propose de limiter cette aide à la population indigène au lieu de l'étendre à tous les voyageurs, mais la commission du Conseil national pense que le système actuel se justifie, et elle propose de ne pas entrer en matière. Malgré l'intervention de **M. Bonvin**, cette entrée en matière est refusée par 92 voix contre 42.

Les subventions ferroviaires sont ainsi liquidées. Reste la longue liste des autres subventions. Le conseil s'arrête d'abord à la loi sur le blé, qu'il modifie dans le sens demandé par le Conseil fédéral et par la majorité de la commission. Il renvoie la suite de la discussion à jeudi.

### Le centenaire de la route de la Flüela



Le premier véhicule à passer le col de la Flüela fut une calèche à deux chevaux, en 1867, après que la construction de la route eut coûté près de 500 000 francs. Actuellement, la Flüela est le col le plus élevé des Grisons (2383 m. d'altitude). Notre photo montre une ancienne galerie anti-avalanches utilisable à sens unique et, à droite, la nouvelle route en parallèle.

## NOUVELLES SUISSES

### Le Gouvernement bernois et les gardes civiques

Deux députés biennois avaient demandé, au moyen de questions écrites, que le Gouvernement bernois motive son attitude en ce qui concerne les Gardes civiques dans le Jura qu'il indique le nom des personnes qui ont assumé la responsabilité de l'organisation, si celle-ci s'étendait à tout le Jura, et par quelles mesures le gouvernement s'assure-t-il que l'activité des Gardes civiques reste dans le cadre de la légalité.

Le gouvernement a répondu de la manière suivante.

Ayant constaté que les menaces proférées par **Boillat**, en lui l'étranger, ont perdu de leur poids, et que les Gardes civiques ont été dissoutes, il n'est guère opportun de publier après coup les noms des promoteurs. Ces derniers n'avaient pris aucun engage-

ment à l'égard du gouvernement. D'autre part, le résultat des enquêtes menées dans le Jura permettent au Conseil exécutif de déclarer que la constitution des Gardes civiques ne s'étendait pas à tout le Jura, et qu'il ne s'agissait pas de patrouilles armées. En outre, précise encore le Gouvernement bernois, en aucun cas, les limites fixées par la loi au droit de légitime défense n'ont été outrepassées, et jamais on n'a manifesté l'intention de recourir à la loi au droit de légitime défense.

Dans ces conditions, souligne le Conseil exécutif, il n'y avait pas lieu de recourir à l'interdiction d'organisation armée. Il n'était pas nécessaire non plus d'envisager d'autres mesures puisqu'il n'y avait pas eu de Gardes civiques ont été dissoutes.

### Lungern: Un camion militaire se renverse

Un grave accident s'est produit mercredi après midi, à l'école de recrues de renseignements d'aviation 233, qui se trouve actuellement dans la région du Brunig. Un véhicule servant à la construction de téléphones, du type Unimog, avec huit soldats à bord, circulait sur une petite route, parallèle au chemin de fer du Brunig, entre Lungern et le col du Bru-

nig, et qui n'était pas signalée, comme interdite à la circulation. Soudain, le bord de la route céda sous le poids du véhicule, qui tomba sur la ligne de chemin de fer. Le caporal **Peter Schmutz**, 21 ans, étudiant, à Zurich, a été tué. Les sept autres passagers sont grièvement blessés, et l'on craint la vie de l'un d'entre eux.

### La guerre des journaux en Suisse allemande

La « guerre des journaux » se fera plus vite l'hiver prochain en Suisse orientale. Après qu'un journal à sensation du soir et un de l'après-midi seront lancés sur le marché, l'éditeur de « Elle », de la « Zuercher Woche », de « Trente Jours » et de « Illustrazione ticinese », **M. von Senger**, éditera une revue mensuelle sous le titre « Podium 051 » avec un tirage garanti de 165 000 exemplaires. Tous les concessionnaires d'appareils de télévision de l'arrondissement des téléphones 0051 (Zurich et environs) recevront

cette revue gratuitement. Elle leur sera adressée personnellement.

« Podium 051 » paraîtra pour la première fois le 15 février 1968. Elle sera imprimée en offset quatre couleurs à la lithographie **Zeiler S. A.**, à Koeniz. Pour la rédaction, **M. von Senger** s'est assuré la collaboration de **M<sup>me</sup> Charlotte Peter**, rédactrice à « Elle » et de **M. Schollenberger**, rédacteur en chef de la « Zuercher Woche ». **M. von Senger** utilisera pour « Podium 051 » les mêmes méthodes que pour « Trente Jours ».

### A travers le pays vaudois

#### Décision des socialistes lausannois

Le Comité du Parti socialiste lausannois communique :

« Lors de son assemblée du 5 septembre, le Parti socialiste lausannois a décidé d'appuyer le point de vue de l'Union syndicale de Lausanne concernant la votation des 23 et 24 septembre sur le règlement de police concernant les heures d'ouverture et de fermeture des magasins.

Le refus de ce nouveau règlement vise à l'amélioration des conditions sociales du personnel de vente. Il sera

une étape vers la fermeture des magasins à 18 h. 30 les soirs de semaine, et à 13 h. le samedi.

**MORGES: Nouveau syndic.** — Pour remplacer **M. Ch. Serex**, syndic démissionnaire, le Conseil communal de Morges a élu, mercredi soir, **M. Luc Etienne Matile**, 35 ans, juriste, municipal.

**LAUSANNE: Quatre mois de prison pour F. Tüller.** — Jeudi matin, le secrétaire des Résistants à la guerre, **F. Tüller** a été condamné par le Tribunal de division 1 à quatre mois de prison et à l'exclusion de l'armée pour avoir refusé un cours de répétition sanitaire le 20 septembre 1966.

### Cela s'est passé dans notre pays

**BRIGUE: Une Veveysanne tuée sur le coup.** — Une habitante de Vevey, **M<sup>me</sup> Johanna Weber**, 59 ans, a été tuée, mercredi, en Valais, au cours d'un accident de voiture. **M<sup>me</sup> Weber** descendait la route du Simplon en compagnie de son mari qui pilotait le véhicule. Celui-ci heurta le bord de la chaussée et sauta dans le vide. **M<sup>me</sup> Weber** a été tuée sur le coup.

**FRIBOURG: Cambriolage.** — Un cambriolage a été commis, dans la nuit de mardi à mercredi, dans une bijouterie de la ville de Fribourg. La vitrine a été complètement vidée et le butin se monte à quelque 35 000 fr.

**AROSA: Service compris.** — Les

associations des hôteliers et des cafetiers d'Arosa ont pris la décision d'introduire le système du « service compris », comme cela se fait déjà dans quelques stations suisses.

**VALAIS: Liste sociale-indépendante.** — Sous la présidence de **M<sup>e</sup> Perraudin**, de Sion, les membres du mouvement social-indépendant du Valais ont tenu mercredi soir à Sion leurs assises préélectorales. Une liste à trois noms cumulée a été établie en vue des élections du Conseil national. Elle porte les noms de **MM. P. Perraudin**, député, Sion; **P. Berthousoz**, conseiller, Conthey; et **E. Perrier**, président, Saxon.

Centre sportif de la Charrière - Samedi 23 septembre, dès 14 heures.



# MEETING INTERNATIONAL D'ATHLETISME

Prix d'entrée:  
Adultes: Fr. 3.—  
Enfants: gratis  
Libre accès à la tribune



**FÊTES DES VENDANGES NEUCHÂTEL**  
Dimanche 1<sup>er</sup> octobre 1967, à 15 h.

## Grand cortège et corso fleuri

sur le thème « DES CHANSONS DANS L'AIR »  
Places debout: Fr. 4.— (enfants et militaires Fr. 2.—)  
Places assises: Fr. 7.—, 8.—, 9.—, 10.—, 15.—, 16.—

**LOCATION:** à Neuchâtel: Agence Strubin, p. a. Librairie Reymond, Saint-Honoré 5; Magasin de musique Hug & Cie, place de la Poste; Magasin de tabac Leschot, Grand-Rue; Librairie Berberat, rue de l'Hôpital; à La Chaux-de-Fonds: Arnold Grisel, tabacs, Léopold-Robert 12; au Locle: André Gindrat, tabacs, Grand-Rue 24; et auprès du bureau de renseignements ADEN, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 5 89 22, CCP 20-15 02.  
Trains spéciaux: se renseigner dans les gares.

**SOCIÉTÉ DE MUSIQUE LA CHAUX-DE-FONDS**  
SALLE DE MUSIQUE  
Mercredi 27 septembre, à 20 h. 15

## Orchestre de chambre DE ZURICH

SOLISTE:  
**Harry Datyner, pianiste**

Prix des places: Fr. 5.— à Fr. 13.—  
250 places à louer

Docteur  
**BORLE**  
médecin-dentiste  
**de retour**

Le docteur  
**Claude Haldimann**  
Spécialiste FMH - Médecine interne

ancien assistant de l'Institut de physiologie de l'Université de Berne (professeur A. de Muralt)  
ancien assistant du Service de médecine de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds (Dr Courvoisier, privat-docent)  
ancien assistant de la Clinique médicale universitaire de Berne (professeur W. Hadorn)  
ancien assistant de la Clinique médicale universitaire de Lausanne (professeur A. Vannotti)

Abonnez-vous à notre journal

**STOP!**

Plus grande sécurité grâce aux articles hygiéniques. Assortiments recommandés:  
3 sortes/18 p. Fr. 11.50  
9 sortes/25 p. Fr. 18.70  
19 sortes/66 p. Fr. 36.—  
Expédition contre remboursement anticipé au CCP 30-285 70, **RODAL-Ver-sand, 5601 THUN.**

ouvre son cabinet médical

le 22 septembre 1967

à La Chaux-de-Fonds

rue du Parc 87, tél. 3 67 67

Consultations sur rendez-vous

POMPES FUNÈRES Tél. (039) 5 45 64

## ARNOLD WÄLTI

Av. Léopold-Robert 70 Jour et nuit  
Cercueils — Formalités — Transports  
Prix modérés



Ville de La Chaux-de-Fonds

## Recrutement d'agents de police

La ville de La Chaux-de-Fonds met au concours quelques postes d'agent de police.

Les jeunes gens de nationalité suisse, âgés de 22 à 29 ans, désireux d'embrasser une profession offrant de multiples aspects (régulation du trafic, contrôle de la sécurité et de l'ordre publics, service des ambulances, service des premiers secours en cas de feu, etc.) sont invités à se renseigner auprès du commandant du corps de police, place de l'Hôtel-de-Ville 1, 1<sup>er</sup> étage (tél. 039/21017).

L'entrée en service est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars 1968.

Les lettres de candidature manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae complet, seront adressées jusqu'au 15 octobre 1967 à la Direction de la police locale, 2301 La Chaux-de-Fonds.

La Chaux-de-Fonds, le 7 septembre 1967.

DIRECTION DE LA POLICE



Le beurre  
parfait  
de nature

UNE BONNE PUBLICITÉ: Le Peuple — La Sentinelle

**PARC DES SPORTS - La Chaux-de-Fonds**  
Samedi 23 septembre 1967  
Nocturne à 20 h. 15  
Championnat suisse de ligue nationale A

# SERVETTE

A 19 h.:  
match de juniors  
interrégionaux

LOCATION:  
Grisel, tabacs,  
av. L.-Robert 12, tél. 2 23 73  
Prix habituels des places

## Ménagères à vos marques!

Nous vous offrons cette semaine:

Saucisson  
du Jura

la pièce de  
250 g. environ

2.20

Fromage  
Fontal  
préemballé

le kilo

4.50

Vendredi:  
Roulade  
pistache

la pièce

2.70

Samedi:

Triestini

spécialité italienne

la pièce

2.—

AVEC RISTOURNE!

Idéal pour tout le linge blanc

**Bionda en sachet - Action 3 pour 2**



## la page économique

### Un motif d'inquiétude

Pas mal de fonctionnaires fédéraux sont troublés par un passage du message du Conseil fédéral du 22 août 1967, à l'appui d'un projet de loi fixant la compétence de régler les allocations de vie chère du personnel fédéral. Dans le « Cheminot » du 15 septembre 1967, l'éditorialiste, notre ami Louis Joye, pose la question « La compensation du renchérissement : un droit remis en question ? » Sa conclusion est fort claire :

« La nouvelle attitude du Conseil fédéral est pour le moins déconcertante, pour ne pas dire plus. En effet, elle remet en cause un principe admis depuis plus de vingt ans et considéré comme tout naturel, à savoir que la compensation du renchérissement ne fait que maintenir le pouvoir d'achat des salaires. En d'autres termes, si les considérations officielles qui précèdent étaient mises en pratique, elles ne signifieraient rien d'autre qu'une baisse de salaire réel.

« Il va bien sans dire que le personnel fédéral ne saurait s'accommoder d'une telle perspective. D'ailleurs, cette menace ne le concerne pas seul ; les salariés du secteur privé feraient aussi les frais d'une politique suivant laquelle la compensation du renchérissement dépendrait plus de la vie chère intervenue, mais de la capacité future de notre économie. Point n'est besoin d'être grand clerc pour déceler ici l'influence qu'ont pu exercer auprès du Conseil fédéral certaines forces occultes qui veulent arrêter la marche du progrès social et qui redressent toujours plus effrontément la tête.

« Il ne fait pas de doute que le message du Conseil fédéral donnera lieu à une discussion animée lors des débats parlementaires. En attendant, il est bon que l'on sache que le personnel fédéral aussi bien que les salariés de l'économie privée sauront défendre leur droit imprescriptible à la pleine compensation du renchérissement, droit qui ne saurait être remis en question. »

Pour sa part la Banque Nationale Suisse met l'indice des prix à la consommation en accusation. La dernière séance ordinaire du Conseil de banque a donné l'occasion à M. Stopper, président de la direction générale de faire un tour d'horizon consacré à la situation économique et monétaire et à l'état du marché de l'argent et des capitaux. Le compte rendu de l'Agence télégraphique suisse nous apprend qu'il a critiqué l'usage que l'on fait de l'indice puisque les effets d'une inflation antérieure sont reportés sur l'avenir.

En théorie le Conseil fédéral et le directeur général de la Banque Nationale Suisse ont peut-être raison. Mais, car il y a un mais, les salariés ne se contentent pas de théorie. Leur niveau de vie s'améliore et ils ne veulent pas être les victimes d'une stabilisation qui réduirait leur pouvoir d'achat sans autre compensation que la satisfaction d'avoir fourni la plus forte contribution au maintien de la prospérité nationale. Ces propos paraîtront démagogiques mais en reprenant ces pages nous constatons que nous avons à plusieurs reprises réclamé une politique des revenus. Or le refus d'une planification démocratique est le fait de tous ceux qui trouvent plus de profit dans le pragmatisme et le maintien d'un paléo-capitalisme abandonné depuis longtemps par les dirigeants les plus dynamiques de l'économie privée.

Les moyens d'imposer une solution équitable existent. Ils passent par le bureau de vote, sur le plan politique, et par l'adhésion aux syndicats, sur le plan social.

\*\*\*

# COMPARAISONS INTERNATIONALES

Toujours plus de touristes se rendent dans les pays de l'Est européen, mais combien cherchent à comprendre ce qui s'y est passé ? Sans y aller nous avons profité d'une offre d'un libraire pour nous procurer l'Annuaire de statistique de l'Allemagne de l'Est (Statistisches Jahrbuch der Deutschen Demokratischen Republik) et nous y avons cherché ce qui le rapprochait et ce qui le distinguait de l'Annuaire statistique de la Suisse. Nous ne sommes pas en mesure de donner ici un exposé complet de la question et nous désirons nous concentrer sur un chapitre particulier de ces deux annuaires, celui qui contient des comparaisons internationales. Notre propos est d'essayer de répondre à la question :

Quelles sont les indications tirées des statistiques mondiales qui ne se trouvent que dans un des annuaires comparés ?

Une première différence est à relever : l'annuaire de la DDR contient un certain nombre de comparaisons relatives aux pays du Conseil économique, c'est-à-dire du COMECON ; nous n'avons pas de comparaisons particulières relatives à l'AELE.

Pour le surplus, les différences résident dans les conceptions particulières aux deux Etats car quelques sondages nous amènent à conclure, jusqu'à preuve du contraire, qu'il s'agit

des mêmes chiffres. Ce sont ces différences de conceptions qui font apparaître les statistiques sur la population active, les grèves, les lock-out et le nombre des chômeurs dans l'annuaire de la DDR alors qu'en contrepartie l'annuaire suisse indique la population des villes de plus d'un million d'habitants, la répartition de la population par groupes d'âge, les mouvements de la population depuis 1957, le nombre des mariages, l'espérance de vie, en années, le nombre des divorces et le nombre des enfants décédés dans la première année.

Ces tableaux relatifs à la population et aux Etats ne seraient pas complets si nous ne citions pas le tableau de l'annuaire de la DDR où la superficie et la population du monde sont réparties entre les différents systèmes politiques avec, depuis 1955 une part inchangée de 26% de la superficie et de 35% de la population rattachée au « système socialiste mondial » (1939 : 17% de la superficie et 8% de la population). Les peuples coloniaux représentaient 31% de la superficie et 33% de la population en 1939 et seulement 4% de la superficie et 1% de la population en 1966.

En ce qui concerne les indications sur l'industrie, on relève des statistiques sur la production de gaz et de gaz naturel, de minéral de fer, de ci-

ment, de laine artificielle, de caoutchouc synthétique et de divers autres produits industriels dans l'annuaire de la DDR qui font défaut dans le nôtre. Par contre les indications sur la production d'or et d'argent, du cuivre, du plomb et de l'aluminium, se trouvent seulement dans l'annuaire suisse. On sent que les besoins économiques sont différents et que la production n'est pas dirigée dans la même voie.

Il en va de même lorsqu'on examine les chiffres sur la production agricole. L'annuaire de la DDR contient des chiffres sur la production du café, du thé, des oranges et de bien d'autres fruits exotiques. Nous nous intéressons, en Suisse, aux vignes, au tabac, aux arachides. Au chapitre des transports, le trafic par chemin de fer et la flotte marchande ainsi que le nombre de licences de postes récepteurs de radio et de télévision sont indiqués en Allemagne orientale et pas en Suisse. Chez nous c'est le nombre d'automobiles en circulation, le trafic des ports maritimes, le trafic aérien et le tourisme qui intéressent les statisticiens.

Inutile de préciser que les indications données en Suisse sur le marché des capitaux, le trafic des paiements, les finances publiques et les prix n'ont qu'une place très restreinte dans

l'annuaire de la DDR où ne se trouve qu'un tableau sur le cours du change du mark de la DDR, du rouble et du dollar des Etats-Unis par rapport aux autres monnaies. Il n'y a pas dans l'annuaire de la DDR l'équivalent du tableau sur le revenu national net de quelques pays que l'on trouve à la page 600 de l'édition 1966 de l'annuaire statistique de la Suisse.

Un trait amusant : le tableau sur le commerce extérieur publié dans l'annuaire de la DDR donne, pour chaque pays, les indications dans la monnaie de ce pays. Le tableau correspondant de notre annuaire donne les indications en dollars des Etats-Unis, probablement par analogie avec les statistiques des Nations Unies.

Nous nous réservons de revenir à l'occasion sur les indications contenues dans l'annuaire de la DDR, Etat dont la population est d'un peu plus de 17 millions d'habitants et la superficie de 108 000 km<sup>2</sup> ce qui représente une population de 154 habitants par km<sup>2</sup> (Suisse 144).

Relevons simplement pour conclure que les statisticiens des deux côtés de ce qu'on appelle communément « le rideau de fer » semblent disposer des mêmes chiffres ce qui est déjà un moyen de mieux se comprendre.

KARL SUPPENLÖFFEL.

## Suisse et Marché commun

*On reparle beaucoup des relations de la Suisse avec la Communauté économique européenne. Nous jugeons donc utile de rappeler la déclaration de la Suisse au Conseil des ministres de la CEE le 24 septembre 1962, il y a cinq ans. Le texte que nous reproduisons est extrait du numéro d'octobre 1962 de « EFTA-Bulletin ».*

Le 15 décembre 1961, la Suisse a proposé à la Communauté économique européenne l'ouverture de négociations en vue de conclure un accord lui donnant la possibilité « de contribuer à la formation du marché européen intégré ».

Sur invitation du Conseil des ministres de la CEE, le chef du Département politique fédéral, le conseiller fédéral F.-T. Wahlen, accompagné du conseiller fédéral Schaffner, chef du Département de l'économie publique, a exposé à Bruxelles, au nom du Gouvernement suisse, les raisons pour lesquelles la Suisse a présenté cette demande de négociations. La déclaration relève les échanges spirituels et intellectuels entre la Suisse et les autres pays de l'Europe, qui ont créé une solidarité que la Suisse désire maintenir et élargir. Ces échanges se doublent de relations économiques et financières multiples. Privée de ressources naturelles, la Suisse est plus que tout autre pays dépendante de son commerce extérieur. « Par habitant, le commerce extérieur de la Suisse est un des plus élevés du monde ; il dépasse de beaucoup la moyenne des Etats membres de la Communauté ; il est quatre fois supérieur à celui des Etats-Unis. »

Ce commerce est particulièrement intense avec les Etats membres de la CEE (62% des importations et 42% des exportations suisses). La Suisse a importé l'année dernière de la CEE environ 7 milliards et demi de francs suisses ; avec les six Etats de la Communauté, son commerce a atteint en 1961, par habitant, environ 2000 francs, alors que le commerce interne de la Communauté plus le commerce avec la Suisse s'établissait, par habitant, à 640 francs. Environ 630 000 ouvriers étrangers sont occupés en Suisse. Pour maintenir et développer cette interdépendance particulièrement grande entre l'économie de la Suisse et celle des Etats de la CEE, la Suisse, située au centre de la Communauté, estime nécessaire une participation au Marché commun.

La déclaration suisse indique également que, dans les arrangements à conclure avec la Communauté, la Suisse devra sauvegarder sa neutralité, sa structure fédéraliste et son système de démocratie directe, qui sont le résultat de sa diversité intérieure. C'est pourquoi il lui semble désirable de donner à la participation de la Suisse au Marché commun la forme d'une association, conformément à l'article 238 du Traité de Rome. Cette solution permettrait de dissiper des craintes éventuelles, selon lesquelles la participation d'un pays neutre pourrait compromettre la poursuite des objectifs autres qu'économiques que la Communauté se propose d'atteindre.

Au sujet de l'importance de la politique de neutralité de la Suisse dans le monde actuel, le conseiller fédéral Wahlen a déclaré : « Les bouleversements qui, au cours de ce siècle, ont transformé l'Europe et le monde et marqué le début d'une nouvelle évolution, ont placé la neutralité suisse dans un contexte international nouveau et plus large. Ainsi que l'ont démontré de multiples exemples au cours de ces dernières années, la neutralité conserve son sens et sa raison d'être. » Elle permet notamment à la Suisse « de remplir, en Europe et dans d'autres continents, des tâches qui, dans certains cas, ne peuvent être confiées qu'à un pays ayant une neutralité permanente ». La déclaration suisse définit ensuite les exigences spécifiques de la neutralité touchant à la politique commerciale envers les Etats tiers, au maintien d'un approvisionnement de base en vue d'une économie de guerre et à la suspension ou à la dénonciation de l'accord avec la Communauté. Ces exigences sont les mêmes pour tous les pays neutres

et ont été exposées d'une manière semblable par la délégation suédoise et la délégation autrichienne à la fin de juillet. Si importantes soient-elles pour la Suisse, elles ne peuvent avoir, comme le conseiller Wahlen l'a souligné, « qu'une importance marginale pour le marché intégré dans son ensemble ». La neutralité ne peut « ni dans le cas de la Suisse ni dans celui de l'Autriche ou de la Suède, freiner la construction de l'Europe. Nous sommes au contraire convaincus que la neutralité de ces Etats constitue un complément utile du système européen tendant au rapprochement des peuples et à une coopération toujours plus étroite souhaités par nous et par les pays qui nous entourent. » La déclaration souligne également que « la Suisse attache un intérêt positif aux efforts entrepris pour unir l'Europe. Elle considère l'élimination des sources de conflit entre les membres de la Communauté comme un facteur fondamental de ces efforts. Pays fondé sur des principes de démocratie et de liberté individuelle, la Suisse est aussi déterminée à faire tout ce qui est en son pouvoir, dans le cadre de sa neutralité permanente, pour contribuer au maintien de la paix dans le monde. »

La déclaration suisse esquisse ensuite, sur la base de certaines hypothèses de travail, la forme et la substance possibles de l'association qui, compte tenu du fait « que la coopération traditionnelle de la Suisse avec les pays européens touche déjà à de

nombreux secteurs de la vie économique », devrait avoir un contenu économique large et assurer l'équilibre des droits et des obligations réciproques. Elle mentionne les problèmes économiques particuliers de la Suisse, notamment dans le domaine de l'agriculture et du marché du travail, qui devraient être pris en considération.

Le conseiller fédéral Wahlen a affirmé que la Suisse ne cherchait pas à « obtenir une situation privilégiée par rapport aux pays membres actuels ou futurs de la Communauté » et a confirmé que la Suisse serait prête à coopérer étroitement « afin de faciliter le fonctionnement du marché intégré et d'assurer des conditions de concurrence équitables ». Son objectif essentiel est « de sauvegarder et de développer la coopération et l'intégration déjà réalisées entre nos pays ».

La Suisse se déclare solidaire des efforts de la Communauté pour renforcer l'économie européenne dans l'intérêt également des pays en voie de développement et relève simultanément l'importance qu'elle attache à une libération progressive du commerce mondial. « L'élargissement des marchés, rendu souhaitable par les conditions mêmes de la production moderne, doit fortifier l'économie européenne et, par voie de conséquence, accroître le potentiel économique qu'elle devrait mettre à la disposition des pays en voie de développement, objectif à la réalisation duquel la Suisse désire participer énergiquement. » Pour ces raisons... « elle prête son concours, sur le plan mondial, au maintien de la convertibilité des monnaies et à la libéralisation progressive des échanges ».

## ÉCO - MINUTE - ÉCO - MINUTE - ÉCO

### INFORMATIONS BANCAIRES

Jusqu'ici, les bulletins mensuels de la Banque Nationale comprenaient uniquement des graphiques et des statistiques. Désormais — c'est-à-dire à partir du N° 7 de juillet 1967 — un bref commentaire de la situation monétaire, du marché de l'argent et des capitaux et des bilans des banques précédera ces graphiques et statistiques. La direction générale de la banque espère que ce commentaire contribuera à faire mieux comprendre les faits et les événements dans le secteur de la monnaie et du crédit.

### SI LES CANTONS AVAIENT VOULU

Les rares cantons qui avaient introduit une assurance vieillesse et survivants liquident maintenant leur institution particulière. Après Glaris, c'est le tour de Bâle-Ville. Qu'avaient fait les cantons pour éviter une AVS fédérale ? Une fois de plus le fédéralisme a prouvé qu'il n'était pas efficace. Mais ose-t-on le dire ?

### POUR UN RÉGIME FISCAL EFFICACE

La revue tessinoise de gauche « Politica nuova » consacre une bonne partie de son numéro de septembre à l'examen des problèmes d'un système fiscal efficace pour la Confédération.

### UNE NOUVELLE MÉTHODE

La méthode publicitaire consistant à offrir une excursion gratuite pour profiter d'une halte dans une auberge et vendre, fort cher, des marchandises pas absolument indispensables paraît avoir été abandonnée. Un prospectus nous permet de supposer que l'on envisage maintenant d'offrir, à un prix modique, une excursion d'une journée à l'étranger. Par exemple, de Berne, l'excursion mènera les participants dans la Forêt-Noire où on leur offrira le déjeuner et le blablaba de rigueur dans une auberge de la région,

le tout pour 15 fr. Gageons que d'autres villes seront touchées par cette forme de vente.

### UN COLLOQUE INTERNATIONAL

Divers centres et associations internationaux ont organisé, à Bruxelles, à la mi-septembre, un colloque international sur la reconnaissance et la mise en œuvre des droits économiques et sociaux. Une attention particulière a été accordée au droit au travail, au droit de grève et au droit aux loisirs.

### UNE PRÉSENTATION NOUVELLE

Depuis quelques mois, la « Vie économique », revue mensuelle publiée par le Département fédéral de l'économie publique, a subi une transformation heureuse qui devrait en accroître l'audience.

### RACLER LES TIROIRS DE CAISSE VIDES

Le Grand Conseil bernois vient de décider une participation du canton à la Bernische Erdöl A. G. pour lui permettre de développer son programme de recherche de gisements pétroliers. Extrayons du rapport du Conseil exécutif des indications sur les entreprises qui participent financièrement à cette société : A. G. für Keramische Industrie, Laufen ; Fiduciaire Générale S. A., Berne ; La Générale de Berne, compagnie d'assurances, Berne ; \* Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises BLS, Berne ; la Chambre de commerce bernoise, Berne ; Union bernoise des paysans, Berne ; \* Forces Motrices Bernoises S. A., Berne ; D' A. Wander S. A., Berne ; Gebr. Hoffmann S. A., Thoun ; \* Banque Cantonale de Berne, Berne ; Karton- und Papierfabrik Deisswil A. G. ; Müller & Co. A. G., Aarberg ; Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, Berne ; Swisspetrol Holding A. G., Zoug ; Tréfileries Réunies, Bienne ; Winkler, Fallert & Co. A. G., Berne ; Zent A. G., Berne.

(\* Entreprises appartenant au canton. — N. d. l. r.)





# Inauguration à la rue de la Serre 66



La **Mutuelle Vaudoise Accidents** et la **Vaudoise Vie** ont le plaisir de mettre à votre service leur nouvelle agence de La Chaux-de-Fonds

**Rue de la Serre 66**  
téléphone 039 / 3 15 38

Traitant toutes les formes d'assurances, individuelles et collectives

- accidents
- maladie
- responsabilité civile
- véhicules à moteur
- assurances sur la vie

nous sommes à même de vous procurer les garanties et la sécurité que vous souhaitez

- pour votre famille
- pour vous-même
- pour vos employés
- pour votre voiture

**H. Kazemi**

Architecte dipl. EPUL  
La Chaux-de-Fonds



# Reymond

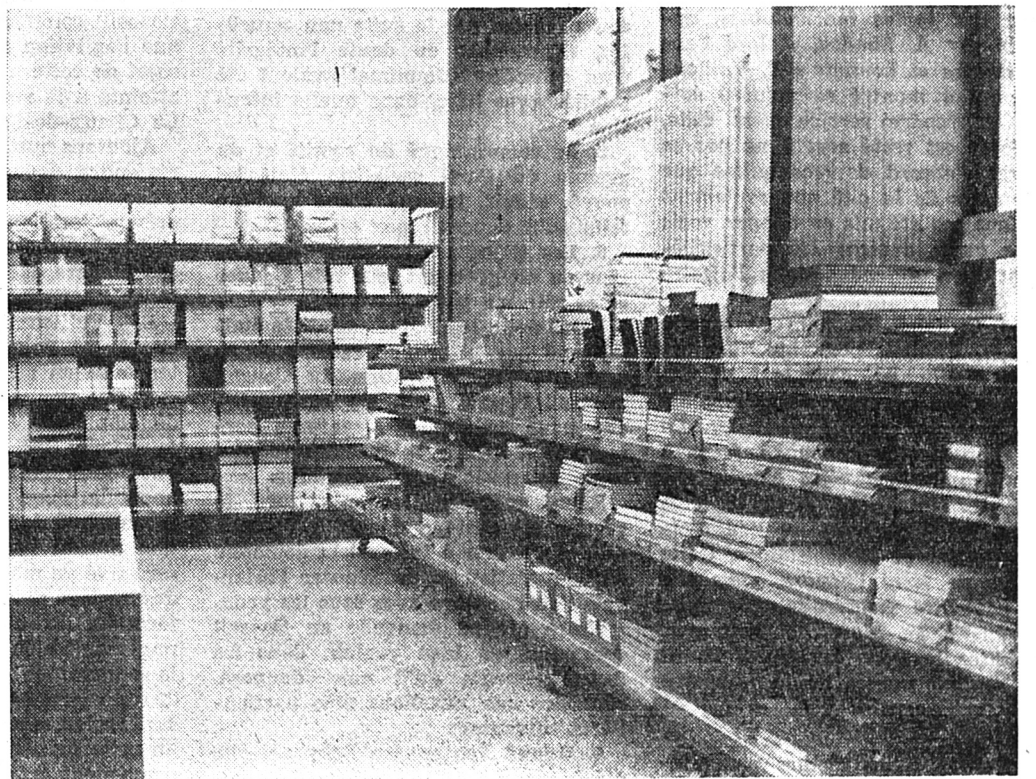
Rue de la Serre 66 - Tél. 039 / 3 82 82  
LA CHAUX-DE-FONDS

OUVRE AUJOURD'HUI SON NOUVEAU MAGASIN DE

- Papeterie de bureau
- Fournitures pour le dessin technique
- Machines de bureau

et une exposition réunissant sur plus de 250 m<sup>2</sup> un panorama complet du **meubler de bureau**, de **tables et machines à dessiner** et de moyens modernes d'organisation.

Venez visiter ce centre de l'organisation de bureau et assister à son inauguration, **cet après-midi, dès 14 h. 30.**



**Paci & C<sup>ie</sup>**

Maçonnerie, carrelage  
La Chaux-de-Fonds

**Martinelli Frères**

Gypserie-peinture  
La Chaux-de-Fonds

**Montandon & C<sup>ie</sup>**

Electricité, lustrerie  
La Chaux-de-Fonds

**L. Brandt & C<sup>o</sup>**

Chauffage, ventilation  
La Chaux-de-Fonds

**P. Steiner**

Serrurerie  
La Chaux-de-Fonds

**A. Jost Fils**

Vitrierie  
La Chaux-de-Fonds

**A. Humair**

Ebénisterie  
La Chaux-de-Fonds

**A. Matthey**

Installation téléphonique  
La Chaux-de-Fonds

**Ch. Rausis**

Agencement de magasin  
Boudry



## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

## Pietro Nenni et l'Europe

Pietro Nenni, président du Parti socialiste unifié italien, a qualifié de « fondamentale » une « action plus résolue des pays du Marché commun et de l'Union européenne occidentale pour assurer la rapide association de la Grande-Bretagne à la CEE et progresser dans la voie de l'intégration politique de l'Europe ».

Dans un rapport présenté à la direction de son parti, P. Nenni a d'autre part, estimé que la signature du traité de non-prolifération nucléaire est « importante et urgente ». « Les problè-

mes mêmes de l'adaptation du Pacte atlantique et celui, plus vaste et général, de l'élimination des blocs militaires, a ajouté P. Nenni, sont largement conditionnés par la solution négociée des guerres en cours et par la création d'une unité économique et politique de l'Europe, qui soit efficace. Cette unité, a-t-il dit, aurait pour conséquence d'établir un rapport d'égalité politique avec les Etats-Unis et de plus amples possibilités de collaboration entre les pays de tous les continents ».

## Le cas grec évoqué à Strasbourg

Au moment où les pays scandinaves saisissent la Commission européenne des droits de l'homme de la violation de ces droits par le gouvernement grec, la situation en Grèce était évoquée au cours du débat d'investiture au Parlement européen (assemblée des « Six »), par L. Metzger (socialiste allemand).

La Grèce, Etat associé au Marché commun, ne remplit pas les conditions exigées par cette association, a-t-il dit. Les nouveaux dirigeants grecs ont violé les règles démocratiques. Il a attiré l'attention de la commission et du conseil sur le fait que 70 députés grecs se trouvent en prison ou dans des camps de concentration, parmi lesquels quatre membres de la Commission parlementaire mixte CEE-Grèce et que 220 maires sur 425 ont été relevés de leurs fonctions.

Approuvant chaleureusement les pays scandinaves pour leur initiative, L. Metzger a déclaré au nom du groupe socialiste que la communauté doit aborder ce grave problème « avant que des conséquences inévitables se produisent ».

Répondant à L. Metzger, M. Rey, président de la Commission des communautés européennes et, qui négocia naguère le traité d'association avec la Grèce, a dit qu'en accord avec le conseil, il avait d'abord jugé raisonnable d'attendre les événements. Il est toutefois politiquement impossible a-t-il ajouté, de poursuivre les négociations portant sur l'harmonisation des politiques agricoles et sur le second accord financier. Il faudra, a-t-il indiqué, réexaminer en octobre le dossier de ce pays.

## Grèce: Quatre ans d'emprisonnement pour avoir écouté de la musique!

Mercredi, un tribunal militaire a condamné à quatre ans d'emprisonnement un homme qui avait écouté des disques dont la musique avait été composée par Theodorakis. On sait que ce compositeur, actuellement emprisonné, a été condamné parce que

sa musique « est un lien entre les communistes », ont déclaré les juges militaires.

Une autre personne a été condamnée, par le même tribunal militaire, à trois ans de prison pour avoir caché un communiste.

## BLACKPOOL: Les libéraux contre la politique de Johnson au Vietnam

Le Parti libéral britannique s'est prononcé mercredi contre la politique américaine au Vietnam. Les députés au congrès, qui tiennent leurs assises à Blackpool, ont approuvé une résolution invitant le gouvernement Wilson à rompre avec la politique du président Johnson au Vietnam.

Déjà, 8 750 000 membres du congrès des syndicats britanniques avaient demandé le mois dernier à H. Wilson qu'il fasse de même. Les observateurs sont d'avis que le congrès travailliste qui va se tenir dans deux semaines demandera la rupture avec la politique américaine au Vietnam.

## Washington: Manifestation féminine

Quelques centaines de femmes appartenant au mouvement des « grévistes pour la paix » ont défilé mercredi devant la Maison-Blanche en brandissant de grandes photographies de soldats américains tués ou blessés au Vietnam avec, pour légende: « Assez... mettez fin à la guerre ».

Un bref accrochage, ponctué de coups de poing et de pied, s'est produit entre l'imposant service d'ordre et les manifestantes alors que celles-ci tentaient, sans succès, de bloquer la cir-

culation sur la grande artère qui passe devant la présidence. Deux hommes, qui s'étaient joints au groupe, et une jeune fille ont été arrêtés. C'est la première fois qu'un accrochage se produit au cours d'une manifestation analogue contre la poursuite de la guerre au Vietnam. Le mouvement des « grévistes pour la paix » organise en moyenne une manifestation de ce genre tous les deux mois depuis plus d'un an.

## New-York: Fin de la grève des instituteurs

Un accord de principe est intervenu mercredi soir entre la municipalité de New York et le syndicat des instituteurs qui met fin à la grève des membres du corps enseignant. Celle-ci durait depuis neuf jours et avait empêché la rentrée normale des classes. M. Shanker, président du syndicat « United Federation of Teachers », auquel adhèrent 49 000 instituteurs et professeurs des établissements d'enseignement de New York, a annoncé que la rentrée des classes de 1 100 000 écoliers new-yorkais aurait lieu lundi prochain.

## Le nouveau président de l'Assemblée générale de l'ONU



Le président de la vingt-deuxième assemblée générale de l'ONU a été élu mardi en la personne de M. Manescu, ministre roumain des Affaires étrangères. Il est le premier représentant de l'Europe de l'Est à être élu à ce poste. Notre photo montre M. Manescu (à droite) recevant les félicitations de M. Narasimhan (de dos). Au centre, le président sortant, M. Pazhwak (Afghanistan).

## Avec l'Union syndicale anglaise (TUC)

## Impressions de congrès

Depuis la fin de la première guerre mondiale déjà, l'économie britannique doit lutter contre une chaîne ininterrompue de difficultés. Actuellement encore, le nombre des chômeurs est de près d'un demi-million, bien que les mois d'été soient les meilleurs de l'année pour ce qui est du degré d'occupation. Si l'on ne réussit pas à ranimer l'économie nationale, les experts craignent que le nombre des sans-travail augmente encore jusqu'à plus de 700 000.

En comparaison de nos conditions helvétiques, cela représenterait chez nous entre 50 000 et 70 000 chômeurs, dont 10 000 à 15 000 pour le canton industriel de Zurich. Il va de soi qu'un tel chômage ne saurait laisser le mouvement syndical indifférent. C'est pourquoi l'opinion publique anglaise attendait avec intérêt le congrès de la Trade Union. Chaque jour, les deux chaînes de la télévision lui consacraient plusieurs heures d'émission.

Il y a deux ans, c'est de mauvais gré et à une très faible majorité que le congrès syndical s'était décidé à tolérer la « politique des revenus » du gouvernement travailliste. Le président du Conseil Wilson avait alors justifié le contrôle des mouvements de salaires comme mesure propre à éviter l'extension du chômage. Le ralentissement de la hausse des salaires permettrait à l'industrie d'exportation de respirer et la reprise des exportations stimulerait le degré d'occupation dans ces branches, ce qui compenserait les légères mesures de déflation pouvant atteindre l'économie intérieure. On escomptait donc que les mesures envisagées pour assainir la balance des paiements ne conduiraient à aucune aggravation du chômage.

Le compte n'a pas bien joué. Certes, l'exportation a quelque peu augmenté, mais pas dans la mesure espérée. On a pu constater une fois de plus quelles sont les limites de toute intervention de l'Etat. Il n'est finalement pas possible par les seules décisions du Parlement de redonner à l'économie anglaise la petite dose de dynamisme qui lui manque depuis si longtemps.

La balance des paiements s'est bien un peu améliorée. Mais avec la meilleure volonté du monde on peut tout juste dire que son équilibre est bien précaire. La situation internationale ne permet guère le retour à une grande politique d'expansion capable de résorber rapidement le chômage.

Sur le plan politique, la situation est tout aussi complexe. Au sein du Parti travailliste, personne ne saurait espérer d'un gouvernement conserver une politique économique plus efficace. Car enfin, avant Harold Wilson, les conservateurs ont eu le pouvoir pendant plus de dix ans. Et, à l'intérieur du Labour Party, nul ne songe à se poser en rival de Wilson. Faire tomber le président du Conseil pour résoudre les difficultés présentes d'un pays où deux partis alternent au pouvoir, voilà qui paraît aujourd'hui si insensé que l'aile gauche du Parti travailliste elle-même ne songe pas à cette possibilité.

## Le congrès syndical

Le congrès syndical ne pouvait donc pas affronter Wilson de front ni chercher à en faire un bouc émissaire. Il

ne pouvait pas non plus proposer une politique d'expansion inconditionnelle, l'inutilité d'une telle recette étant trop connue. Il dut par conséquent se borner à critiquer une partie de la politique de « son » gouvernement, sans aller jusqu'à préconiser la chute du ministère.

Eu égard aux élections justifiées qu'un chômage d'une telle ampleur doit forcément susciter, il est surprenant de voir avec quelle mesure les délégués au congrès sont restés conscients des difficultés à surmonter par leur propre mouvement et de celles de l'économie nationale. Certes, l'élément émotionnel transcendait certaines interventions, mais il n'y eut pas de véritables éclats.

Le maintien du contrôle légal des mouvements de salaire fut clairement repoussé. Mais en même temps on souligna que cela ne signifiait pas que l'on désirait revenir à la surenchère intersyndicale où chaque organisation cherchait à dépasser l'autre dans le domaine des revendications. On se montra toujours disposé à coordonner les mouvements de salaires dans le cadre des possibilités économiques. Mais en déclarant qu'il n'y a aucune raison non plus de vouloir rendre la vie trop facile à des directions d'entreprises « nonchalantes » par une politique des salaires trop tolérante.

## Une politique salariale plus flexible

Il est évident que les syndicats britanniques conçoivent une politique salariale plus flexible, plus différenciée que celle envisagée par le président du ministère dans le cadre général de l'économie. En raison de la dispersion du mouvement syndical anglais, dont les causes sont historiques, il ne sera guère facile de concilier flexibilité et coordination. Mais c'est certainement un bon signe de la maturité du TUC que de le voir au moins tenter un essai.

Il n'est pas indifférent pour l'Union syndicale britannique de courir ainsi le danger de devenir lui-même le bouc émissaire de l'opinion publique. Ce serait le rôle historique et « naturel » du patronat et non celui des syndicats de dire non à des revendications de salaire « exagérées ». A cela s'ajoute le fait que le processus de la formation des salaires devrait réaliser non seulement une plus « juste » répartition des revenus, mais encore une répartition « méthodique » de la main-d'œuvre entre les diverses entreprises. Cette double fonction ne supporte qu'un degré assez limité de centralisation.

Au cours du congrès, certaines fédérations n'ont pas caché leurs craintes. Lorsqu'on essaie de fixer des règles et des principes sur la formation des salaires — et le TUC l'a tenté — ces règles risquent de devenir si compliquées que l'on a vite atteint les limites de leur application pratique.

## « L'autre solution »

Voilà longtemps que notre Union syndicale suisse a expérimenté l'« autre solution ». Au sein de l'USS, le nombre des fédérations a été diminué par des fusions de telle sorte que nous avons pu atteindre un degré de coordination assez satisfaisant dans son ensemble, sans avoir à établir des « directives » purement empiriques

dans le domaine des salaires. Nous ne serons donc pas tentés de suivre l'exemple de nos collègues anglais.

L'attitude du congrès à l'égard de la politique économique en général fut également très nuancée. Personne ne s'est levé pour défendre une politique d'expansion illimitée. Mais l'Union des syndicats croit cependant que l'on peut prendre la responsabilité d'un pouvoir d'achat plus élevé que celui prévu par le gouvernement; Georges Woodcock, secrétaire général du TUC, a parlé de 100 à 400 millions de livres de plus. Mais pour bien établir que l'Union syndicale n'est pas en opposition ouverte avec le gouvernement travailliste, le congrès s'est terminé par l'adoption d'une résolution qui constitue un vote de confiance et d'appui au gouvernement.

Qu'il subsiste des divergences de vues, mais non une opposition de principe, entre le TUC et le gouvernement, le premier ministre Wilson l'a démontré ces derniers temps en nommant lords à vie un assez grand nombre de chefs syndicalistes. Ce geste n'est pas si anodin qu'il pourrait paraître à première vue, car chaque lord anglais a droit de vote au sein du groupe travailliste formé des représentants du parti à la Chambre haute comme à la Chambre basse. Le premier britannique semble visiblement vouloir entreprendre des réformes dans sa politique pour lesquelles il a besoin de ces voix. Il n'en a pas encore parlé et se réserve sans doute de le faire au prochain congrès du Labour Party.

## Un profond sentiment de sympathie

On ne quitte jamais un congrès du TUC sans un profond sentiment de sympathie. On a peine à comprendre que précisément le pays qui a donné l'élan de l'industrialisation du monde et dont la ténacité a sauvé l'Europe de la barbarie hitlérienne ne soit pas encore parvenu à maîtriser ses difficultés économiques. On a toutefois l'impression qu'il est en train de changer de climat.

L'Angleterre n'offre plus, comme pendant tant d'années, le tableau d'un pays épuisé. Son architecture s'est fortement modernisée. Plus encore que chez nous, mini-jupes et couleurs vives donnent de l'animation dans les rues. La mode masculine elle-même n'est plus aussi conservatrice. Tandis que précédemment presque tous les délégués au congrès étaient habillés de noir et que beaucoup portaient encore des bottines noires, de nombreux passants sont maintenant chaussés de souliers de daim bruns. Cette évolution vestimentaire est aussi un indice que la joie de vivre et la confiance en soi ne sont pas éteintes dans le peuple anglais.

Dans les couloirs du congrès, on n'entendait pas que des plaintes, mais on discutait des idées qui ne figurent pas dans la charte dogmatique du parti. Malgré toutes les critiques entendues, l'ambiance n'était nullement celle du découragement. Si la dépression causée par la guerre n'est pas encore surmontée économiquement, elle le semble moralement. Espérons que cette vitalité influencera bientôt toute l'économie de la Grande-Bretagne. Pour nous Suisses également, il serait bon que ce pays éminentment démocratique regagne plus d'influence en Europe. (W. J.)

## EN QUELQUES LIGNES

● BERLIN. — M. Winzer, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne de l'Est, s'est félicité des déclarations faites en Pologne par de Gaulle au sujet de la frontière de l'Oder-Neisse.

● ADEN. — Le Front national de libération a lancé un appel à Nasser pour qu'il intervienne personnellement afin de mettre un terme à la bataille qui fait rage depuis cinq jours près de la frontière du Yémen entre membres du FNL et du FLOSY.

● LONDRES. — Après la province orientale, qui a fait sécession en mai dernier sous le nom de Biafra, c'est maintenant la province du centre-ouest du Nigéria qui se détache de l'Etat fédéral pour former une république sous le nom de Bénin qui porte également sa capitale.

● LA PAZ. — M<sup>e</sup> Georges Debray s'est vu retirer l'autorisation de défendre son fils Régis devant le Conseil de guerre de Camiri.

● TÉHÉRAN. — Sept enfants ont été dévorés par deux loups dans la région d'Hamadan, dans l'est de l'Iran.

● LONDRES. — « Je ne peux m'empêcher de vous exprimer mon indignation devant les actions des autorités britanniques qui ont traité mon mari brutalement et de façon inhumaine », déclare M<sup>me</sup> Katchenko dans une lettre adressée à H. Wilson.

● LA HAYE. — M. Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères a déclaré que les Pays-Bas porteront plainte auprès de la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe contre la politique du régime militaire en Grèce.

● MADRID. — Un jeune Britannique de 21 ans, Stuart Christie, de Blantyre (Lancashire), qui avait été condamné le 1<sup>er</sup> septembre 1964 à 20 ans de prison pour terrorisme par le Tribunal militaire de Madrid, a été libéré mercredi.

● ROME. — Au moment de s'envoler pour la Grèce, M. Comba a déclaré qu'il estimait entre 3500 et 6000 le nombre des prisonniers politiques détenus en Grèce. M. Comba est membre du Conseil exécutif pour l'amnistie.

● JÉRUSALEM. — Le retour en Cisjordanie des 6500 réfugiés arabes qui n'avaient pu utiliser leur permis avant la date limite du 31 août dernier, a été ajourné une seconde fois par la faute des autorités jordaniennes.

● MONTRÉAL. — Trente minutes après son dernier vol à main armée « Molly la mitrailleuse » a trouvé la mort, atteinte de deux balles tirées par les policiers qui tentaient de l'appréhender dans une rue de Montréal.

● SALONIQUE. — Le pavillon danois à la Foire internationale de Salonique a été définitivement fermé mercredi sur l'ordre du président de la foire.

● CATANE. — A la suite d'une explosion, une fabrique clandestine de feux d'artifices a entièrement brûlé à Catane. Les sept personnes qui se trouvaient à l'intérieur du bâtiment ont péri.

● BILBAO. — Le président des travailleurs du syndicat métallurgique de Basauri, M. Sanz, ainsi qu'un membre de son syndicat, M. Eberdin, ont été démis de leurs fonctions de représentants au groupement syndical de Biscaye.